MAIRIE DE CAUSSE et DIEGE 12700

Tél .05 65 64 66 47 Fax. 05 65 64 67 04

Email: mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

De Madame PIPY Céline Adjoint Technique 2^{ème} classe Temps non complet 15H30 par semaine

Le Maire de Causse et Diège,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, **Vu** l'article 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

Vu le contrat d'engagement de Madame PIPY Céline en date du 1^{er} septembre 2019 avec effet au 02 septembre 2019 pour une durée indéterminée,

Vu le certificat médical de prolongation d'arrêt de travail,

Considérant les absences accordées au cours de la période de 12 mois dans laquelle est inclus le nouveau congé,

Considérant que l'intéressée totalise plus de 3 ans de services,

ARRETE

Article 1 : A compter du 28/09/2020, Madame PIPY Céline est placée en congé de maladie ordinaire du 28/09/2020 au 01/11/2020 inclus et rémunérée comme suit :

- du 28/09/2020 au 27/10/2020 : soit 30 jours à plein traitement,
- du 28/10/2020 au 01/11/2020 : soit 4 jours à demi-traitement (le supplément familial de traitement reste versé au prorata de la durée hebdomadaire de service)

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au

- Président du Centre de Gestion FPT de l'Aveyron,
- Comptable de la Collectivité

Fait à Causse et Diège le 26 septembre 2020

Serge MASBOU, Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Signature de l'agent

